

Séance du 10 avril 2014

Extrait du recueil des actes
du Conseil d'Administration
de l'UVHC

Objet : Liste des fonctions éligibles à la prime pour charges administratives

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni en salle du conseil de la Maison des services à l'étudiant du site du Mont-Houy de l'Université le 10 avril 2014 sur la convocation et sous la présidence de M. Mohamed OURAK, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint,

M. le Président donne la parole à M. le Vice Président en charge des moyens qui présente la liste des fonctions.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE DES VOIX LES FONCTIONS ET RESPONSABILITES ADMINISTRATIVES ELIGIBLES A LA PRIME AINSI QUE LES TAUX MAXIMUM APPLICABLES :

FONCTIONS ELIGIBLES	TAUX BRUT MAXIMAL APPLICABLE
Vice président	8 500 euros
Directeur de composante de formation (hors IUT et ENSIAME)	6 500 euros
Directeur de service commun	3 500 euros
Mission temporaire d'au moins un an (chargé de mission) pour l'UVHC*	1 700 euros
Chef de département de l'IUT ou de l'ENSIAME*	4 600 euros
Directeur adjoint de composante*	4 600 euros
Autres responsabilités administratives*	3 500 euros

*Les primes au titre des fonctions et responsabilités sont exclusives de toute décharge d'enseignement.

Fait à Valenciennes, le 14 avril 2014

Le Président du Conseil d'Administration,



M. Mohamed OURAK

Date de publication :